

# ICE

## RESULTATS DE L'ENQUETE DE LA COMMISSION EUROPEENNE SUR LE MECANISME D'ARBITRAGE PRIVE POUR REGLER LES DIFFERENDS DES MULTINATIONALES ENVERS LES ÉTATS

J'ai analysé assez rapidement le rapport de synthèse des résultats de l'enquête de la Commission européenne sur le mécanisme d'arbitrage privé pour régler les différends des multinationales envers les États :

European Commission, 2015. Online public consultation on investment protection and investor-to-state dispute settlement (ISDS) in the Transatlantic Trade and Investment Partnership Agreement (TTIP). Report, 13 Jan., 140 p. [http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2015/january/tradoc\\_153044.pdf](http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2015/january/tradoc_153044.pdf).

Voici mes conclusions (revues après une première estimation et discutées avec JM Collomb) :

- La Commission n'aime pas les chiffres quand ils lui sont défavorables : elle n'en publie aucun dans son rapport de 140 pages,
- en l'absence de résultats chiffrés, on peut estimer à partir des résultats qualitatifs donnés par la Commission, que 98,8% des 149 400 réponses sont défavorables à un mécanisme d'arbitrage privé pour régler les différends des multinationales envers les États,
- environ 65% des 569 organisations ayant répondu sont défavorables à ce mécanisme,
- les trois quarts des syndicats de salariés et ONG sont défavorables à ce mécanisme,
- une majorité (57%) des firmes privées et syndicats patronaux sont aussi en défaveur de ce mécanisme,
- c'est même le cas de la plupart des PME (sans doute environ 80%),
- par contre les deux tiers des multinationales et syndicats patronaux sont favorables à ce mécanisme.

Il est donc clair que ce mécanisme est massivement rejeté par les citoyens de l'Union européenne, et par la plupart des entreprises. Seuls les multinationales et les syndicats patronaux y sont favorables, ce qui n'est guère étonnant puisqu'ils ont mis au point, avec la Commission européenne et le gouvernement des États-Unis, le projet de traité euro-étasunien et son mécanisme d'arbitrage privé pour régler les différends des multinationales envers les États.

Janvier 2015

Robert JOUMARD

membre d'Attac Rhône ; tel. [+33 4 78 26 34 30](tel:+33478263430)

Pour une autre Europe, démocratique, solidaire et écologique



## Consultation publique TAFTA : la Commission balaye l'avis de 150 000 citoyens

---

**Communiqué** 14 janvier 2015

---

Faisant face à une vive opposition à l'inclusion de droits spécifiques pour les investisseurs dans le traité EU-États-Unis (TAFTA), la Commission européenne a conduit une consultation publique sur le sujet durant l'été 2014.

---

Presque 150 000 personnes y ont contribué — le nombre le plus élevé de réponses jamais reçu lors d'une consultation publique de l'UE. Une écrasante majorité (plus de 97 %) a rejeté la perspective d'un mécanisme de règlement des différends dans l'accord transatlantique comme dans ceux déjà conclus, tels que l'accord UE-Canada.

Publiée ce 13 janvier, **la réponse** de la Commission à cette consultation suggère que ces voix seront ignorées et que de nouvelles consultations se tiendront jusqu'au printemps, avant reprise des négociations.

Le collectif Stop TAFTA dénonce le mépris de la Commission face à la mobilisation des populations européennes pour dénoncer les privilèges accordés aux investisseurs dans le projet d'accord UE-États-Unis. Censée répondre à leurs inquiétudes, la consultation n'aura finalement été qu'une parodie supplémentaire de démocratie visant à dérouler le tapis rouge aux multinationales et à légitimer leurs demandes.

Exprimant un rejet clair des droits démesurés qu'accorderont TAFTA et CETA aux investisseurs, via notamment des mécanismes d'arbitrage, les citoyens auraient « *mal compris les enjeux de cette consultation* » selon la Commission... Cette dernière a une conception bien étrange de la démocratie, qui se limite donc à recueillir les avis des cabinets juridiques et des lobbies et à ignorer les voix des citoyen·ne·s.

Sa réponse laisse également entendre qu'elle considère le plan de réformes développé dans l'accord EU-Canada (CETA) comme une réponse satisfaisante. Or celui-ci ne répond en rien aux failles fondamentales du système de règlement des différends Investisseur-État, irréformable. C'est un rejet clair que les populations attendent : le gouvernement français, qui avait reporté sa décision jusqu'à la publication des résultats de la consultation par la DG Commerce, devra maintenant se prononcer sur ce mécanisme injuste et dangereux pour la démocratie, l'environnement et les droits sociaux.

---

Le collectif Stop TAFTA appelle les citoyen.nes à accroître leur pression sur le gouvernement français, les élus locaux, la Commission européenne et le Parlement européen, afin que l'arbitrage d'investissement soit enterré une bonne fois pour toutes. Nos mobilisations se poursuivront dans les mois à venir, notamment à l'occasion du prochain cycle de négociations, du 2 au 6 février à Bruxelles.

---